

**COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	20
Votants	23

L'an deux mille vingt-six, le 08 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2026

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Yann LIMOUSIN, Annalisa DEFILIPPI, Christophe GRANGE, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Bernard MOSIO, Sylvie THOME, Nathalie UCHET, Stéphane ROCHE, Marie GOULARD, Frédéric CHASSAING, Séverine TARQUINI, Damien BRUNIER, Audrey DEREZ, Julien ALBALADEJO, Arthur CULLATI, Patrick FRECON, Emeric FONTAINE.

Excusées : JULIEN Nébia (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Célia RODRIGUEZ (pouvoir à Emeric FONTAINE), SPUIG Marlène (pouvoir à Patrick FRECON).

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS
53 - 08/10/2026**

Monsieur Christophe GRANGE, adjoint au maire, présente aux membres du conseil municipal un projet de convention de servitude avec ENEDIS en vue de l'implantation d'un câble électrique chemin de la Cossette (parcelle AI 637).

Monsieur Christophe GRANGE propose que la commune consente à ENEDIS cette servitude moyennant une indemnité de 30 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur GRANGE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSENT à ENEDIS une servitude de passage pour l'installation d'un câble de réseau basse tension souterrain sur une largeur de 1 m et une longueur de 15 m sous la parcelle AI 637 lieu-dit la Cossette moyennant une indemnité définitive de 30 €,

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude correspondante ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI
Maire

